

Rapport annuel 2019

du Groupe Helsana



Helsana
Engagée pour la vie.

Chiffres clés

2,1

millions
Assurés

6,3

milliards de CHF
Prestations

6,7

milliards de CHF
Primes encaissées

3361

Collaborateurs

98,6

%
Combined
Ratio

436

millions de CHF
Résultat
d'entreprise

	2019	2018
Compte de résultat		
Primes encaissées	6 743 233	6 500 592
Prestations d'assurance	-6 340 004	-6 194 830
Charges d'exploitation	-696 692	-655 482
Résultat d'entreprise	435 977	54 065
En % des primes encaissées		
Fonds propres	40,9 %	35,7 %
Charges d'assurance (taux de sinistres)	88,2 %	87,2 %
Charges d'exploitation (taux de frais)	10,3 %	10,1 %
Combined Ratio (somme des taux de sinistres et de frais)	98,6 %	97,3 %





« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry

Chère lectrice, cher lecteur,

L'exercice 2019 nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Notre remarquable résultat de 436 millions de francs est dû à un excellent rendement des capitaux et à un solide résultat technique. En matière de primes également, notre bilan est réjouissant. Pour la première fois, nos assurés bénéficieront en grande majorité de baisses de primes dans l'assurance de base. Grâce aussi à la qualité de notre service clientèle et de nos prestations, la plupart de nos clients nous sont restés fidèles et un très grand nombre de nouveaux clients ont décidé de nous accorder leur confiance. Au 1er janvier 2020, il en résulte une hausse de 9,7 pour cent de notre clientèle dans l'assurance de base.

Nous profitons de cet élan pour poursuivre notre engagement en faveur de nos clients et oser emprunter de nouvelles voies. Notre nouvelle stratégie d'entreprise 2020+ nous permettra de consolider notre position de partenaire compétent

du système de santé suisse pour contribuer à façonner celui-ci encore plus efficacement. Dans l'intérêt de nos clients, nous mettrons tout en œuvre pour assurer des primes stables et abordables et un système de santé de haute qualité.

Notre engagement est récompensé par la confiance dont font preuve à notre égard nos assurés. Leur taux de recommandation a augmenté en conséquence au cours de l'exercice sous revue. Dans ce domaine, nous nous sommes rapprochés de notre objectif de figurer dans le top 3 de la branche. Nous saurons nous montrer dignes de cette confiance en offrant à nos clients, en tant que conseiller et coordinateur, une meilleure qualité de soins et un meilleur soutien à toutes les étapes de leur vie.



Thomas D. Szucs
Président du Conseil
d'administration



Daniel H. Schmutz
CEO

Helsana envisage l'avenir avec sérénité

En 2019, le Groupe Helsana a réalisé un remarquable résultat de 436 millions de francs. Il se compose d'un excellent rendement des capitaux et d'un solide résultat technique. En matière de primes dans l'assurance de base également, la situation est réjouissante. La nouvelle Stratégie d'Entreprise 2020+ a été lancée. Portés par notre élan, nous envisageons l'avenir avec sérénité.

Au vu de l'exercice 2019, le Groupe Helsana peut envisager l'avenir avec sérénité. Nous avons terminé l'année sous revue avec un remarquable résultat de 436 millions de francs (2018 : 54 millions), qui s'explique par un excellent rendement des capitaux et un solide résultat technique. En outre, la situation des primes dans l'assurance de base n'a jamais été aussi bonne. Pour la première fois, nos assurés bénéficieront en grande majorité de baisses de primes. D'autre part, grâce à la qualité de notre service clientèle et de nos prestations, la plupart de nos clients nous sont restés fidèles et un très grand nombre de nouveaux clients ont décidé de nous accorder leur confiance. Au 1er janvier 2020, cela représente une hausse de 9,7 pour cent de notre clientèle dans l'assurance de base.

Situation historique des primes

Nos recettes de primes ont encore progressé par rapport à l'exercice précédent et s'élevaient à 6,7 milliards de francs en 2019 (2017 : 6,5 milliards).

Pour la première fois depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), les assurés d'Helsana profiteront en grande majorité en 2020 d'une baisse des primes de l'assurance de base. En effet, les coûts du système de santé suisse ont évolué de manière modérée ces derniers temps et le renchérissement des prestations nettes par habitant était nettement inférieur à la moyenne à long terme. En 2019, le renchérissement global du coût de nos prestations s'est chiffré à -1,1 pour cent.

Cette évolution est certainement due en partie au nouveau financement hospitalier et à la deuxième intervention du Conseil fédéral dans le tarif TARMED. Cela ne suffit toutefois pas à expliquer pourquoi le Groupe Helsana affiche de meilleurs résultats que le marché. Notre réussite est aussi imputable en grande partie à l'amélioration de la compensation des risques, à une nette augmentation du nombre de nos clients et à notre fort engagement en faveur du système de santé, notamment par une gestion efficace des coûts des prestations incluant une lutte systématique contre la fraude.

6,3

milliards de CHF
Prestations

« Je suis heureux et fier que notre nouvelle stratégie d'entreprise 2020+ ait été développée avec enthousiasme et conviction avec nos collaborateurs. »

Président du Conseil d'administration, Prof. Dr Thomas D. Szucs

6,7

milliards de CHF
Primes encaissées

436

millions de CHF
Bénéfice

Un solide résultat technique

En 2019, le Groupe Helsana a enregistré un solide résultat technique de 97 millions de francs (2018 : 175 millions). Le Combined Ratio s'est chiffré à 98,6 pour cent (2018 : 97,3 pour cent).

Par rapport à l'année précédente, le Combined Ratio dans le domaine de l'assurance de base a légèrement progressé de 97,1 à 98,1 pour cent. Dans l'activité d'assurance complémentaire, le Groupe Helsana a clôturé l'année en couvrant ses coûts – le Combined Ratio était de 99,8 pour cent pour l'exercice sous revue (2018 : 98,3 pour cent).

Dans l'activité d'assurance-accidents le Combined Ratio était de 98,2 pour cent (2018 : 92,3 pour cent), un peu plus de la moitié de l'augmentation étant attribuable à une meilleure répartition des dépenses administratives.

« Notre engagement est récompensé par la confiance dont font preuve à notre égard les clients. Nous saurons nous en montrer dignes en nous hissant dans le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients. »

CEO, Daniel H. Schmutz

98,6 %
Combined Ratio

Excellent résultat des placements

En 2019, les marchés de capitaux internationaux ont affiché une excellente performance, ce qui a profité au Groupe Helsana. Après un léger recul de -2,64 pour cent en 2018, la performance globale du portefeuille de placements s'est établie à +9,04 pour cent en 2019. Cette évolution confirme une nouvelle fois la compétence des spécialistes en placements d'Helsana ; en 2019, leur performance impressionnante a été de 0,84 points de pourcentage supérieure à celle du benchmark. Notre réussite sur les marchés de capitaux a donc grandement contribué à notre excellent résultat global.

Renforcer notre rôle de conseiller et coordinateur et assumer à l'avenir encore plus de responsabilités dans le système de santé

Le Groupe Helsana va bien au-delà des exigences légales en matière de solvabilité de ses sociétés. Nos fonds propres ont encore une fois augmenté de manière substantielle et se montaient fin 2019 à 2,755 milliards de francs. (2018 : 2,321 milliards).

En 2019, nous avons déjà enregistré une augmentation nette de presque 66 000 assurés. Une réussite que nous avons encore largement consolidée en 2020 avec plus de 120 000 personnes supplémentaires nous faisant confiance dans la domaine de l'assurance de base. La qualité de nos prestations et de notre service clientèle, une gestion plus pointue des coûts, mais aussi la très nette amélioration en matière de primes y ont contribué.

Nous avons élaboré notre nouvelle stratégie d'entreprise 2020+ avec enthousiasme et conviction. Celle-ci s'articule autour des axes suivants : nous voulons à l'avenir assumer encore davantage de responsabilités et contribuer activement à faire évoluer le système de santé suisse, mais aussi mieux soutenir nos clients en tant que conseiller et coordinateur à toutes les étapes de leur vie.

Notre engagement est très bien accueilli et porte ses fruits. En 2019, nous nous sommes encore rapprochés de notre objectif stratégique de figurer dans le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients (sur la base du Net Promoter Score, NPS). Quelques points seulement nous séparent désormais du podium. Pour cet objectif, il était essentiel que nos assurés prennent conscience de notre engagement et qu'ils l'honorent en ayant confiance dans notre force et notre fiabilité. Nos innovations, qui sont synonymes de valeur ajoutée dans la vie quotidienne de nos clients, ont également largement contribué à notre réussite en 2019. A la fin 2019, presque 200 000 utilisateurs s'étaient enregistrés dans nos trois applications « Helsana+ », « Helsana Coach » et « Helsana Trail ».

2,8

milliards de CHF
Fonds propres

+120 000

Clients
supplémentaires
en 2020

Renforcer la transparence du système

Nous nous engageons en faveur d'un système de santé durable, de qualité, organisé sur le plan concurrentiel et, par conséquent, efficace et adapté aux besoins des clients. Ce faisant, nous contribuons à renforcer la transparence en matière d'économicité et de qualité de traitement, et ainsi à garantir des primes stables. En intervenant à bon escient dans les processus législatifs et réglementaires, nous cherchons à éviter toute réglementation excessive ou erronée et à consolider notre position d'acteur et de partenaire qualifié et responsable.

En 2019 aussi, nous avons publié des informations précieuses sur le système et nous sommes engagés en matière de politique de la santé par le biais de différentes mesures. Trois numéros de notre bulletin sur la santé « Point de vue » ont été publiés ; en septembre, nous avons publié notre « Rapport sur le volume des prestations » et en novembre notre « Rapport sur les médicaments » annuel. Grâce à ces mesures et à d'autres moyens de communication, nous avons eu un large écho dans les médias et milieux politiques, et nos messages ont atteint un public considérable.

Base de la confiance

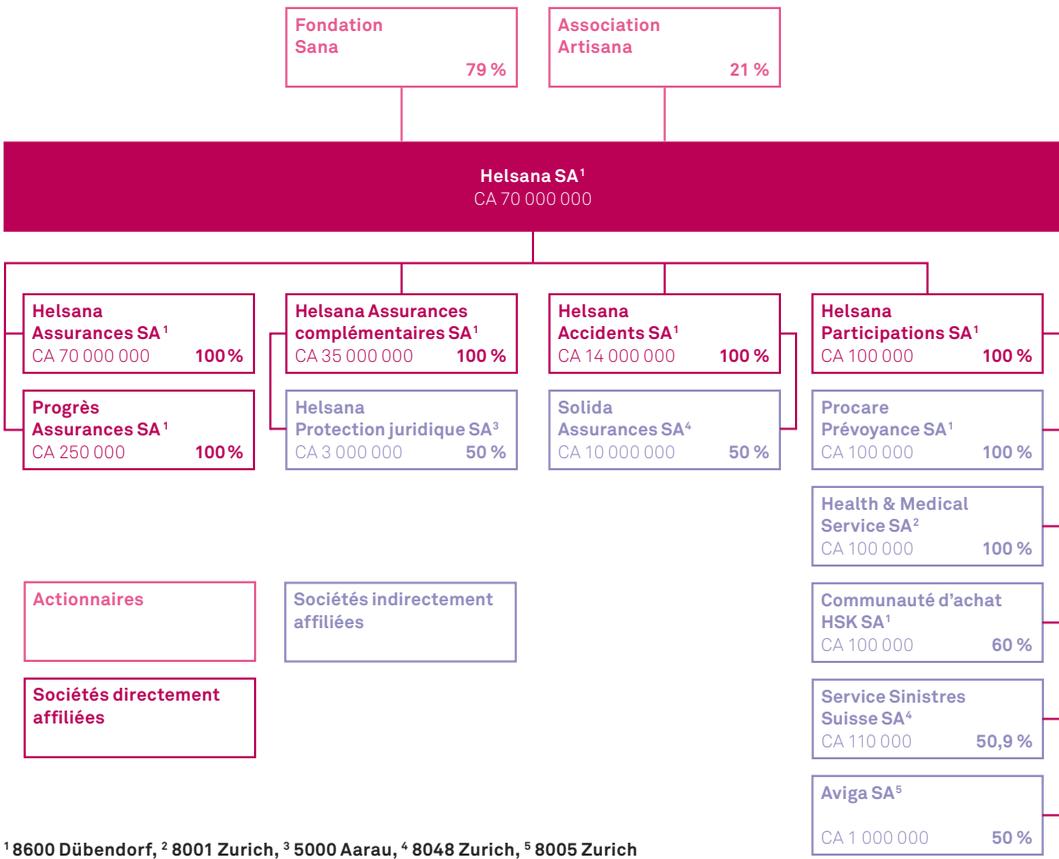
Le Groupe Helsana applique strictement ses principes de gouvernement d'entreprise qui dessinent un cadre clair et constituent la base d'une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur la valeur. En conséquence, nos clients et collaborateurs nous témoignent chaque jour leur confiance.

Pour le Groupe Helsana, les principes de gouvernement d'entreprise s'appliquent à l'organisation de l'entreprise dans son ensemble ainsi qu'aux instruments de direction et de contrôle qui lui permettent de satisfaire aux prescriptions légales. En matière de transparence et de responsabilités, le Groupe Helsana se réfère aux recommandations du « Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise ».

Dans son Code de conduite, le Conseil d'administration a défini des principes éthiques pour l'activité commerciale auxquels adhèrent tous les collaborateurs d'Helsana. Le Code de conduite établit les valeurs et principes communs que tous les collaborateurs du Groupe Helsana doivent appliquer dans leur travail quotidien afin d'atteindre durablement leurs objectifs. Il favorise en outre l'approche commune d'une pratique commerciale honnête et éthique.

1. Structure du groupe et actionnariat

Sont actionnaires d'Helsana SA la Fondation Sana et l'Association Artisana. La Fondation Sana détient une part de 79 pour cent du capital-actions, qui s'élève à 70 millions de francs. Le conseil de fondation comprend 30 membres et un comité de sept personnes. L'Association Artisana détient 21 pour cent du capital-actions et est dirigée par un comité constitué de sept membres.



¹ 8600 Dübendorf, ² 8001 Zurich, ³ 5000 Aarau, ⁴ 8048 Zurich, ⁵ 8005 Zurich

Helsana ne détient aucune participation dans des sociétés cotées en bourse faisant partie de son périmètre de consolidation, et ne détient aucune participation croisée représentant, de part et d'autre, plus de cinq pour cent du capital ou des voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA s'élève à 70 millions de francs, divisé en 70 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1000 francs chacune. Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Au cours des quatre derniers exercices, aucune modification du capital n'a été actée. Aucune règle n'a été définie quant à l'admissibilité des inscriptions de nominées.

Il n'existe aucune action privilégiée ou à droit de vote privilégié et aucun bon de participation n'a été émis. L'entreprise ne possède par ailleurs aucun capital conditionnel ou autorisé et n'a émis aucun bon de jouissance. Helsana n'a pas non plus émis la moindre action convertible ou option.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique du Groupe Helsana. Neuf personnes y siègent, le président et huit membres. Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs (cf. p. 20). Vous trouverez de plus amples informations sur le président et les membres du Conseil d'administration sur helsana.ch/ca

Aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait partie, au cours des quatre derniers exercices, de la direction d'une société du Groupe Helsana. En outre, les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana (ou ses sociétés) susceptibles de les influencer dans l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration individuellement pour une durée de mandat d'un an. Une réélection est possible. Au total, le mandat ne peut pas durer plus de 16 ans.

3.1. Organisation interne

L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la Direction d'entreprise, ainsi que l'établissement des rapports.

Le Conseil d'administration est responsable de la haute direction du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration, notamment en matière de coordination, de prise de position et de préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an, parfois davantage quand la gestion des affaires l'exige (2019 : huit séances).

Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration

Commissions	Commission d'entreprise et des indemnités	Commission d'audit et de gestion des risques	Commission d'investissement	Numérisation
Composition	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Michela Ferrari-Testa et Reto Stump	Dr Christiane Roth-Godat (Présidente), Yves Cuendet, Severin Moser et Benedikt Koch	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Daniel Loup et Jürg Dommer	Reto Stump (Président), Prof. Thomas D. Szucs et Severin Moser
Tâches et compétences	Coordination et préparation des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration, préparation de la rémunération des membres du Conseil d'administration à l'attention du Conseil d'administration et détermination de la rémunération de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration.	Examen préalable et prise de position à l'attention du Conseil d'administration concernant toutes les affaires comptables, examen et information à l'attention du Conseil d'administration au sujet du mandat, du rapport, y compris la Management Letter ainsi que détermination des honoraires de l'organe de révision externe, élection du responsable de révision interne, coordination de la planification pour les révisions interne et externe, réception et information à l'attention du Conseil d'administration des rapports de révision interne, de l'actuaire responsable, des sociétés externes du groupe et relatifs à la situation prévalant en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI).	Examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la « Value at Risk », la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant le réexamen annuel du règlement de placement.	Promotion et renforcement de la « maturité numérique » et garantie du développement durable du Groupe Helsana en matière de numérisation. La commission de numérisation participe à l'élaboration et au développement de la stratégie de numérisation à l'intention du Conseil d'administration.
Séances	Les quatre commissions permanentes se réunissent aussi souvent que l'exige la gestion des affaires (nombre de séances en 2019 : commission d'entreprise et des indemnités : 8, commission d'audit et de gestion des risques : 6, commission d'investissement : 5, commission de numérisation : 4).			

3.2. Révision interne

Le service de révision interne assiste le Conseil d'administration dans son travail et fournit des prestations de révision

indépendantes qui ont pour but d'améliorer la gestion des risques, le système de contrôle interne et les processus d'exploitation. Il coordonne son travail avec l'organe de révision externe et les fonctions d'assurance internes. Dans son travail, il applique une approche basée sur le risque.

Le service de révision interne dépend du président ou de la présidente de la commission d'audit et de gestion des risques et établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise est responsable de la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle se compose de cinq membres. Le CEO est responsable de la direction opérationnelle (cf. p. 21). Des informations complémentaires sur le CEO et les membres de la Direction d'entreprise sont disponibles sur : helsana.ch/direction-d-entreprise

5. Rémunérations, participations et prêts

Sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités, le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres. Ladite commission décide, conformément aux directives du Conseil d'administration, de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2019, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit.

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 1 121 600 francs. Ce montant inclut toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 286 200 francs. Ce montant inclut les honoraires pour

la présidence et les participations aux autres commissions du Conseil d'administration ainsi que pour les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 636 100 francs, de cotisations de prévoyance d'un montant de 453 600 francs et d'autres émoluments pour une somme de 131 000 francs. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de 671 900 francs, des cotisations de prévoyance de 115 700 francs et d'autres émoluments de 33 300 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leurs mandats pour le compte du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise devant être rendu public n'a été versé.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit en aucun cas être lui-même actionnaire.

Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix représentées, sauf disposition légale contraignante contraire. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs ou l'organe de révision. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital-actions en font la demande par

écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire se fait au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale en indiquant les points à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana SA tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Helsana SA n'étant pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat.

Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana.

La société Ernst & Young SA, sise à Zurich, est l'organe de révision du Groupe Helsana depuis 2006. Le mandat en cours a été prolongé à l'issue de l'assemblée générale du 12 avril 2019.

Rolf Bächler exerce la fonction de réviseur responsable depuis 2017. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 705 843 francs en 2019. Les honoraires additionnels pour des prestations de conseil se sont montés à 110 502 francs en 2019.

9. Gestion très stricte des risques et du contrôle

Une gestion des risques efficace est essentielle pour le Groupe Helsana. Ces dernières années, Helsana a donc instauré dans toute l'entreprise une gestion des risques et un système de contrôle interne (SCI) conformes aux dispositions du Code des obligations et de la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

La gestion des risques et du contrôle est un instrument de conduite primordial visant à garantir durablement la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que la pérennité et le succès du Groupe Helsana.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les principaux risques, leur évolution ainsi que les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser. Le système SCI englobe l'analyse des risques pour l'activité opérationnelle.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et ses clients de manière complète, ouverte et régulière. La rubrique « Groupe Helsana » du site Internet helsana.ch regroupe des informations sur la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, le gouvernement d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe Helsana sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse et les présentations sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut aussi être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées au cas par cas. De plus, une réunion d'information destinée aux actionnaires a lieu tous les ans en septembre au siège d'Helsana.

Relations avec les médias : media.relations@helsana.ch

Membres du Conseil d'administration



Prof. Dr. med. Thomas D. Szucs
Président, depuis 2010



Michela Ferrari-Testa
Vice-présidente, depuis 2007



Reto Stump
Vice-président, depuis 2012



Yves Cuendet
Membre, depuis 2014



Dr. Jürg Dommer
Membre, depuis 2013



Dr. Benedikt Koch
Membre, depuis 2016



Daniel Loup
Membre, depuis 2011



Severin Moser
Membre, depuis 2008



Dr. Christiane Roth-Godat
Membre, depuis 2008

Membres de la Direction d'entreprise



Daniel H. Schmutz
CEO



Rudolf Bruder
Service Clientèle &
Prestations



Jürg Stupp
Vente et Marketing



Roman Sonderegger
Finances &
Technique actuarielle



Hans-Peter Keller
Informatique

Comptes consolidés du Groupe Helsana

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2019	2018
Primes encaissées pour propre compte	4	6 743 233	6 500 592
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-6 340 004	-6 194 830
Taux d'intérêt technique		9 895	10 082
Compensation des risques entre assureurs		445 820	575 911
Participation des assurés aux excédents		-65 290	-61 022
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-696 692	-655 482
Compte de résultat technique		96 961	175 252
Produits des placements de capitaux		914 043	493 524
Charges des placements de capitaux		-347 307	-625 232
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-175 000	-4 000
Résultat des placements de capitaux	5	391 736	-135 708
Charges d'intérêts techniques		-9 895	-10 082
Autres produits d'exploitation	4	39 694	40 711
Autres charges d'exploitation	4	-31 130	-23 883
Résultat d'exploitation		487 367	46 290
Résultat hors exploitation	4	9 090	-1 047
Résultat consolidé avant impôts		496 458	45 243
Impôts différés sur les bénéfices		-39 270	19 245
Impôts sur les bénéfices		-20 584	-9 721
Part des minoritaires dans le résultat		-627	-702
Résultat consolidé		435 977	54 065

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	7 064 032	6 237 458
Immobilisations incorporelles	8	37 021	28 825
Immobilisations corporelles	8	9 968	12 755
Comptes de régularisation actifs	9	417 729	591 728
Impôts différés actifs ¹		78 321	117 546
Créances	10	509 295	405 670
Liquidités		658 865	512 569
Total de l'actif		8 775 231	7 906 551
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		1 841 287	1 789 322
Résultat consolidé		435 977	54 065
Part des minoritaires dans le capital		2 214	2 275
Fonds propres		2 755 079	2 321 263
Provisions techniques pour propre compte	11	3 879 021	3 904 586
Provisions non techniques	12	112 597	122 627
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	13	1 021 632	846 632
Comptes de régularisation passifs	9	106 152	54 220
Impôts différés passifs ¹		84	39
Dettes	10	900 666	657 184
Capitaux étrangers		6 020 152	5 585 288
Total du passif		8 775 231	7 906 551

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 18,4 % (2019: 21,5 %) (18,8 % dans le cas des sociétés avec réduction pour participation, 2019: 0,31 %) correspond au taux d'imposition escompté sur le résultat avant impôts.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2019	2018
Résultat consolidé		435 977	54 065
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux	6	-402 438	228 003
<i>dont amortissements/réévaluations des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</i>	6	9 172	16 576
Amortissements/réévaluations des immobilisations incorporelles	8	23 007	34 111
Amortissements/réévaluations des immobilisations corporelles	8	9 594	9 822
Amortissements/réévaluations des créances		24 188	41 057
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	-25 565	266 488
Variation des provisions non techniques	12	-10 030	-2 240
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	175 000	4 000
Bénéfice/perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles	8	3	9
Variation des comptes de régularisation actifs	9	173 999	20 329
Variation des impôts différés sur les bénéfices		39 270	-19 245
Variation des créances	10	-127 814	-67 824
Variation des comptes de régularisation passifs	9	51 932	-2 392
Variation des dettes	10	243 483	-2 590
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		610 606	563 593
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux	6	-424 138	-193 386
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	8	-31 203	-33 429
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations corporelles	8	-6 809	-9 177
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-462 150	-235 992
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-2 100	-3 500
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-687	-736
Variation des minoritaires/tiers		627	702
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-2 160	-3 534
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		146 296	324 067
État initial des liquidités au 1 ^{er} janvier		512 569	188 502
État final des liquidités au 31 décembre		658 865	512 569
Variation des liquidités ¹		146 296	324 067

¹ **Liquidités** Liquidités opérationnelles, liquidités banque de dépôt, dépôts à terme

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2017	70 000	405 601	1 574 940	217 882	2 309	2 270 732
Affectation du bénéfice			217 882	-217 882		0
Distribution de dividendes			-3 500			-3 500
Résultat de l'exercice				54 065	-34	54 031
Situation au 31.12.2018	70 000	405 601	1 789 322	54 065	2 275	2 321 263

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2018	70 000	405 601	1 789 322	54 065	2 275	2 321 263
Affectation du bénéfice			54 065	-54 065		0
Distribution de dividendes			-2 100			-2 100
Résultat de l'exercice				435 977	-61	455 796
Situation au 31.12.2019	70 000	405 601	1 841 287	435 977	2 214	2 755 079

Les fonds propres se composent des postes suivants :

Capital de l'entité

Il s'agit ici du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 1000.-.

Réserves provenant de primes

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana

1. Compte de résultat – informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²	
	2019	2018	2019	2018
Primes encaissées pour propre compte	4 888 190	4 646 110	1 713 328	1 718 703
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 944 050	-4 778 210	-1 276 258	-1 307 225
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0
Compensation des risques entre assureurs	445 820	575 911	0	0
Participation des assurés aux excédents	-7 377	-8 871	-56 592	-50 733
Charges d'exploitation pour propre compte	-291 860	-299 266	-376 854	-331 677
Compte de résultat technique	90 723	135 674	3 624	29 068
Produits des placements de capitaux	276 209	167 322	405 714	190 392
Charges des placements de capitaux	-115 434	-212 447	-143 337	-266 057
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-120 000	15 000	-25 000	11 000
Résultat des placements de capitaux	40 774	-30 125	237 377	-64 665
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	9 384	8 758	30 173	31 010
Autres charges d'exploitation	-4 458	-2 838	-25 736	-20 875
Résultat d'exploitation	136 423	111 469	245 437	-25 463
Résultat hors exploitation	227	121	2 285	100
Résultat consolidé avant impôts	136 650	111 590	247 722	-25 363
Impôts différés sur les bénéfices	0	0	-40 047	15 809
Impôts sur les bénéfices	0	0	-19 304	-8 430
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0
Résultat consolidé	136 650	111 590	188 371	-17 984

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
141 715	135 931	0	0	0	-152	6 743 233	6 500 592
-119 697	-109 547	0	0	0	152	-6 340 004	-6 194 830
9 895	10 082	0	0	0	0	9 895	10 082
0	0	0	0	0	0	445 820	575 911
-1 320	-1 418	0	0	0	0	-65 290	-61 022
-27 978	-24 539	0	0	0	0	-696 692	-655 482
2 615	10 510	0	0	0	0	96 961	175 252
116 004	70 810	121 116	69 000	-5 000	-4 000	914 043	493 524
-39 185	-72 010	-49 350	-74 718	0	0	-347 307	-625 232
-5 000	0	-25 000	-30 000	0	0	-175 000	-4 000
71 819	-1 201	46 767	-35 717	-5 000	-4 000	391 736	-135 708
-9 895	-10 082	0	0	0	0	-9 895	-10 082
460	584	374	1 271	-697	-912	39 694	40 711
-546	-483	-1 087	-599	697	912	-31 130	-23 883
64 453	-672	46 054	-35 045	-5 000	-4 000	487 367	46 290
-19	-17	6 598	-1 251	0	0	9 090	-1 047
64 434	-689	52 652	-36 296	-5 000	-4 000	496 458	45 243
-9 683	3 329	10 460	107	0	0	-39 270	19 245
-1 074	-530	-206	-761	0	0	-20 584	-9 721
0	0	-627	-702	0	0	-627	-702
53 677	2 110	62 280	-37 652	-5 000	-4 000	435 977	54 065

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2019 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana applique la norme Swiss GAAP RPC 30 (Consolidation) en relation avec la norme Swiss GAAP RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a subi aucune modification au cours de l'exercice sous revue.

Ecarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les capitaux étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana ; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50% sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire au prorata des fonds propres.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Événements postérieurs à la date du bilan

Jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (4.2.2020), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères uniformes. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués :

Unité/monnaie	31.12.2019 Cours	31.12.2018 Cours
1 EUR	1,08550	1,12651
1 GBP	1,27613	1,25356
1 USD	0,96765	0,98421
100 JPY	0,89072	0,89442
1 CAD	0,74344	0,72209
1 AUD	0,67873	0,69438

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations et fonds obligataires

Si le débiteur est capable de verser les intérêts dus et de rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont portés au bilan selon la méthode de l'amortissement des coûts. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. S'il existe le moindre doute fondé quant à la capacité du débiteur à verser les intérêts dus ou à rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont évalués aux valeurs actuelles. Dans le cas des placements en titres analogues sans échéance

fixe (fonds obligataires, p. ex.) ou sans prix de remboursement fixe, l'évaluation se fait à la valeur du marché.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux (fonds d'actions, placements alternatifs, fonds immobiliers, etc.) constituent un poste séparé. Leur évaluation s'effectue aux valeurs actuelles. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Opérations de change à terme

Parmi les produits dérivés figurent les contrats de change à terme et les contrats d'options, les certificats sur indices d'actions et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir des fluctuations de cours ou des prix du marché et sont évaluées aux valeurs du marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence) ou à la valeur d'acquisition.

Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts et prêts hypothécaires sont portés au bilan à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur

Les actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur sont portés à l'actif à la valeur nominale en l'absence de renonciation d'utilisation et inscrits aux charges de personnel en cas d'utilisation. La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé le cas échéant.

Sûretés pour engagements propres et actifs sous réserve de propriété

Tous les placements de capitaux et liquidités des secteurs LAMal, LCA et LAA, à l'exception des participations, des prêts et des prêts hypothécaires ainsi que des actifs des réserves de cotisations de l'employeur, sont déclarés comme fortune liée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les montants inférieurs à CHF 5000.- sont directement imputés sur le compte de résultat dans le cas des logiciels achetés.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période de 10 ans tout au plus. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique ou dépassant un volume d'investissement de 3 millions de francs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 5000.- sont portées à l'actif dans les biens meubles et équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les dépenses engagées durant l'exercice sous revue, mais à comptabiliser en charges dans l'exercice suivant ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne seront encaissés qu'au cours du prochain exercice.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiées. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités recouvrent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents, les provisions techniques de sécurité et pour fluctuations ainsi que les autres provisions techniques. Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement :

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année du début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les provisions pour fluctuation et sécurité protègent la base de capitaux des effets des variations inhabituelles du résultat actuariel. Elles sont dotées en fonction du résultat actuariel. Le montant maximal résulte de la différence entre l'expected shortfall et le niveau α et la valeur attendue. α représente 95 % pour l'assurance des soins de longue durée. Pour les autres groupes de produits, α est fixé à 90 %. La limite inférieure est zéro.

Les autres provisions techniques incluent d'autres provisions actuarielles évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions-cibles et les fourchettes de variation pour les risques liés aux placements de capitaux sont calculées selon le modèle analytique (distribution normale), à l'aide des sensibilités dans les placements de capitaux.

- la fourchette de variation inférieure avec un niveau de sécurité de 99,0 %
- la provision-cible avec un niveau de sécurité de 99,5 % (sociétés LAMal) et de 99,75 % (autres sociétés) défini en interne chez Helsana, à l'instar de l'appétence pour le risque approuvée par le Conseil d'administration
- la fourchette de variation supérieure avec un niveau de sécurité de 99,9 %

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur-cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste comporte des régularisations pour des recettes de l'exercice sous revue qui ne seront enregistrées en produits qu'au prochain exercice et des charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées qu'au prochain exercice.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2019

Nom	Branche	Consolidation	Participation en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
– Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
– Progrès Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,3
– Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
– Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
– Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
– Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
– Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
– Procare Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
– Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
– Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
– Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1
– Aviga SA, Zurich	Case Management	Méthode de mise en équivalence	50	1,0

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2019	2018
Recettes de primes	6 743 913	6 501 313
Part des réassureurs	-681	-721
Primes encaissées pour propre compte	6 743 233	6 500 592
Charges de sinistres et de prestations	-7 012 889	-6 525 916
Participation aux coûts	701 254	646 677
Variation des provisions techniques	25 564	-266 488
Frais engagés pour restreindre les dommages	-53 933	-49 103
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 340 004	-6 194 830
Charges de personnel	-391 727	-382 935
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-25 593	-25 309
Charges informatiques	-97 929	-82 780
Marketing, publicité et commissions	-141 421	-95 238
Autres charges administratives	-8 458	-25 876
Amortissements	-31 564	-43 344
Total charges d'exploitation pour propre compte	-696 692	-655 482
Liquidités (intérêts)	2 441	2 891
Créances (intérêts liés à la compensation des risques, intérêts de retard, etc.)	7 246	7 037
Autres produits	30 007	30 783
Total autres produits d'exploitation	39 694	40 711
Liquidités (intérêts)	-5 038	-3 963
Dettes (intérêts liés à la compensation des risques, etc.)	-144	-19
Autres charges	-25 948	-19 901
Total autres charges d'exploitation	-31 130	-23 883
Résultat hors exploitation de tiers	30 131	24 495
Charges hors exploitation de tiers	-21 041	-25 542
Total résultat hors exploitation	9 090	-1 047

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2018
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	18 895	0	12 629	31 524
Obligations	67 675	129 399	21 579	218 653
Fonds obligataires	0	49	0	49
Actions	25 519	86 147	17 744	129 410
Placements alternatifs	0	0	2 359	2 359
Fonds immobiliers	0	22 481	2 376	24 857
Opérations de change à terme	0	57 569	7 210	64 779
Participations	409	2 450	16 576	19 435
Autres produits des placements de capitaux ¹	2 458	0	0	2 458
Total produits des placements de capitaux	114 956	298 095	80 473	493 524
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	-3 415	-5 165	-8 580
Obligations	0	-152 754	-30 500	-183 254
Fonds obligataires	0	0	-5 185	-5 185
Actions	0	-76 346	-180 941	-257 287
Placements alternatifs	0	-159	-14 912	-15 071
Fonds immobiliers	0	-598	-63 253	-63 851
Opérations de change à terme	0	-66 213	-8 520	-74 733
Réserve de cotisations de l'employeur	0	-756	0	-756
Autres charges placements de capitaux	-2 526	0	0	-2 526
Charges de gestion des capitaux	-13 989	0	0	-13 989
Total charges des placements de capitaux	-16 515	-300 241	-308 476	-625 232
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-4 000	-4 000
Total résultat des placements 2018	98 441	-2 146	-232 003	-135 708

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2019
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	18 401	0	4 423	22 825
Obligations	65 131	75 579	116 230	256 941
Fonds obligataires	0	137	7 900	8 037
Actions	34 509	82 361	282 929	399 800
Placements alternatifs	0	0	25 930	25 930
Fonds immobiliers	0	20 885	125 850	146 735
Opérations de change à terme	0	24 200	14 604	38 804
Participations	332	2 750	9 172	12 255
Réserve de cotisations de l'employeur	0	39	0	39
Autres produits des placements de capitaux ¹	2 677	0	0	2 677
Total produits des placements de capitaux	121 050	205 951	587 038	914 043

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2019
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-6 111	-6 111
Obligations	0	-66 208	-110 883	-177 091
Fonds obligataires	0	0	-2 792	-2 792
Actions	0	-45 929	-49 619	-95 548
Placements alternatifs	0	0	-3 436	-3 436
Fonds immobiliers	0	-30	-7 164	-7 193
Opérations de change à terme	0	-33 965	-4 598	-38 563
Participations	0	0	0	0
Réserve de cotisations de l'employeur	0	-450	0	-450
Autres charges placements de capitaux	-2 255	0	0	-2 255
Charges de gestion des capitaux	-13 868	0	0	-13 868
Total charges des placements de capitaux	-16 123	-146 582	-184 603	-347 307
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-175 000	-175 000
Total résultat des placements 2017	104 927	59 369	227 435	391 736

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2017	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2018
Immeubles	334 949	19 115	7 464	361 528
Obligations ¹	3 739 690	145 634	-8 921	3 876 403
Fonds obligataires	24 412	6 071	-5 185	25 298
Actions	1 236 278	43 811	-163 197	1 116 892
Placements alternatifs	255 067	4 491	-12 553	247 005
Fonds immobiliers	614 090	-4 613	-60 876	548 601
Opérations de change à terme	5 272	0	-1 310	3 962
Participations	57 613	-20 371	16 575	53 817
Emprunts et hypothèques	9	5	0	14
Réserve de cotisations de l'employeur	4 694	-756	0	3 938
Placements de capitaux	6 272 074	193 387	-228 003	6 237 458

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2018	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2019
Immeubles	361 528	16 202	-1 688	376 043
Obligations ¹	3 876 403	209 525	5 347	4 091 274
Fonds obligataires	25 298	2 086	5 108	32 492
Actions	1 116 892	93 300	233 311	1 443 503
Placements alternatifs	247 005	7 800	22 495	277 299
Fonds immobiliers	548 601	99 095	118 686	766 381
Opérations de change à terme	3 962	0	10 006	13 970
Participations	53 817	0	5 695	59 512
Emprunts et hypothèques	14	17	0	30
Réserve de cotisations de l'employeur	3 938	-411	0	3 528
Placements de capitaux	6 237 458	427 614	398 960	7 064 032

¹ La valeur de marché des obligations (hors intérêts courus) s'élève à KCHF 4 336 590 (KCHF 4 030 708 au 31.12.2018).

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs		Devise	Valeurs de marché au 31.12.2019		Valeurs de marché au 31.12.2018	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	CHF	2 486	0	0	0
Opérations à terme	Couverture	USD	0	8	1 601	0
Opérations à terme	Couverture	EUR	140	0	980	0
Total en obligations¹			2 626	8	2 581	0
Opérations à terme	Couverture	USD	10 849	0	4 164	-109
Opérations à terme	Couverture	EUR	1 781	0	434	0
Opérations à terme	Couverture	GBP	1 339	0	0	-526
Total opérations de change à terme			13 969	0	4 598	-635

¹ Les couvertures sur obligations sont inscrites dans la catégorie de placement des obligations.

8. Tableau des immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations incorporelles
Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	5 903	7 364	143	13 410	18 912	10 595	29 506
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2017	150 284	50 997	856	202 137	108 928	26 742	135 670
Entrées de placements	1 953	7 109	115	9 177	23 736	9 693	33 429
Sorties de placements	-16 220	-13 669	-74	-29 963	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2018	136 017	44 437	897	181 351	132 664	36 435	169 099
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2017	-144 381	-43 633	-713	-188 727	-90 016	-16 148	-106 164
Amortissements planifiés	-3 269	-6 440	-113	-9 822	-26 824	-7 287	-34 111
Sorties de placements	16 219	13 660	74	29 953	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2018	-131 431	-36 413	-752	-168 596	-116 840	-23 435	-140 275
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	4 586	8 024	145	12 755	15 824	13 000	28 824

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations incorporelles
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	4 586	8 024	145	12 755	15 824	13 000	28 824
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2018	136 017	44 437	897	181 351	132 664	36 435	169 099
Entrées de placements	1 829	4 848	132	6 809	26 108	5 095	31 203
Sorties de placements	-91 487	-3 618	0	-95 105	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2019	46 359	45 668	1 029	93 056	158 772	41 531	200 303
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2018	-131 431	-36 413	-752	-168 596	-116 840	-23 435	-140 275
Amortissements planifiés	-2 167	-7 276	-151	-9 594	-16 356	-6 651	-23 007
Sorties de placements	91 486	3 617	0	95 102	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2019	-42 112	-40 073	-903	-83 088	-133 196	-30 086	-163 282
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	4 247	5 594	127	9 968	25 576	11 445	37 021

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts courus sur les placements de capitaux	29 127	31 090
Compensation des risques	226 688	386 107
Autres actifs transitoires	161 914	174 531
Total comptes de régularisation actifs	417 729	591 728
Compensation des risques	59 873	17 706
Autres passifs transitoires	46 279	36 514
Total comptes de régularisation passifs	106 152	54 220

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018
Preneurs d'assurance	442 310	329 694
Organisations d'assurance	6 349	4 642
Organisations et personnes proches	1 265	886
Organismes étatiques	23 862	20 837
Autres créances	35 509	49 611
Total créances	509 295	405 670
Preneurs d'assurance	626 978	345 505
Organisations d'assurance	2 474	2 241
Fournisseurs de prestations	121 289	75 222
Agents et intermédiaires	1 796	1 665
Organisations et personnes proches	3 260	2 575
Organismes étatiques	17 072	5 136
Autres dettes	127 797	224 840
Total dettes	900 666	657 184

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2017	1 555 469	418 343	89 774	964 014	610 499	3 638 098
Constitutions	1 405 713	15 426	1 217 916	124 456	180 507	2 944 018
Dissolutions	-1 219 495	-25 281	-1 220 388	-87 176	-125 190	-2 677 530
Situation au 31.12.2018	1 741 687	408 488	87 302	1 001 294	665 816	3 904 586

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2018	1 741 687	408 488	87 302	1 001 294	665 816	3 904 586
Constitutions	1 749 742	95 343	63 718	216 304	39 343	2 164 450
Dissolutions	-1 830 775	-40 004	-62 652	-179 704	-76 880	-2 190 015
Situation au 31.12.2019	1 660 654	463 827	88 368	1 037 894	628 279	3 879 021

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2019 (KCHF 0 au 31.12.2018).

² Les capitaux de couverture des rentes ont été actualisés à un taux technique de 2,75 pour cent pour les années d'accident jusqu'à 2013 et à un taux de 2,0 pour cent pour les années d'accident 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 (durée moyenne: 15 ans).

³ Les autres provisions techniques se composent de réserves pour d'autres produits d'assurance obligatoire des soins, AOS (modèles tels que AMF/HMO).
Les provisions pour vieillissement ont été actualisées sur la base d'un taux technique de 1,0 pour cent.

12. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2017	403	39 383	979	0	2 190	81 911	124 867
Constitutions	0	40 904	25	1 037	0	5 144	47 110
Utilisation	-403	-40 817	-900	0	-2 190	-5 040	-49 350
Situation au 31.12.2018	0	39 470	104	1 037	0	82 015	122 627

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2018	0	39 470	104	1 037	0	82 015	122 627
Constitutions	0	71 539	4 503	773	0	5 468	82 283
Utilisation	0	-71 412	-54	-1 810	0	-19 037	-92 313
Situation au 31.12.2019	0	39 597	4 553	0	0	68 446	112 597

¹ Les provisions pour restructuration incluent les coûts des changements organisationnels décidés dans le cadre du programme de réduction des coûts.

² Les provisions pour droits aux vacances et aux heures supplémentaires ainsi que les primes du personnel et les frais de courtage figurent sous le poste Personnel/courtiers.

³ Les risques de processus incluent les créances d'octroi de nouvelles licences. Les paiements éventuels ont été provisionnés en conséquence.

⁴ L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) a introduit une restriction à l'octroi de rabais. Le paiement compensatoire éventuel aux assurés individuels a été provisionné en 2017 à titre conservatoire à hauteur de CHF 65 millions.

13. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2017	842 632	842 632
Constitutions	30 000	30 000
Dissolutions	-26 000	-26 000
Situation au 31.12.2018	846 632	846 632

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2016	846 632	846 632
Constitutions	175 000	175 000
Situation au 31.12.2017	1 021 632	1 021 632

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2018	2018	31.12.2018	2018	31.12.2017	2018	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	3 939	0	3 939	-756	4 695	0	219
Total	3 939	0	3 939	-756	4 695	0	219

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017		2018	Exercice précédent	
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	212 759	0	0	0	31 912	31 912	31 709
Total	212 759	0	0	0	31 912	31 912	31 709

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2019	2019	31.12.2019	2019	31.12.2018	2019	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	3 528	0	3 528	-450	3 939	-39	0
Total	3 528	0	3 528	-450	3 939	-39	0

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018		2019	Exercice précédent	
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	164 804	0	0	0	31 890	31 890	31 912
Total	164 804	0	0	0	31 890	31 890	31 912

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2017 et 2018 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA.

15. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété (hors fortune liée)

Au 31.12.2019, il n'y avait aucune sûreté pour engagements propres.

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et la Fondation Sana.

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		Etat des placements de capitaux ²		Etat des provisions techniques ²	
	2019	2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	10 243	10 110	647 485	621 418	564 174	553 872
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	18 123	17 360	53 671	49 039	43 592	41 373

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.

² Les chiffres sont tirés du rapport de gestion 2018 et 2017.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale d'Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 4 février 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Helsana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombent au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des

estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Monika Löber
Experte-réviseur agréée

Impressum Éditeur Helsana SA, case postale, 8081 Zurich,
téléphone +41 58 340 12 12, media.relations@helsana.ch, www.helsana.ch
Gestion de projet Can Arikan **Rédaction** Jordi Tejedor et Daniela Diener
Concept, mise en pages et réalisation MADE Identity AG, Zurich
Photographie Kilian Kessler (page de couverture), Daniel Winkler (pages 2/3), Christian Schnur (pages 20/21)
Correction et traduction Apostroph Group, Zurich, Stuart Garforth, Daniel Forestier et Annina Tervoort
Publishingsystem ns.publish by mms solutions ag, Zurich
Production NeidhartSchön AG, Zurich

Plus d'informations sur
helsana.ch/fr/2019